

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet :** Actualisation des tarifs des activités sportives pour la saison 2014-2015

Séance du 19 juin 2014

Convocation du 13 juin 2014

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quatorze, le dix neuf juin à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le 13 juin 2014 se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Xavier Tamby par M. Jean-Philippe Allardi,  
Mme Sakina Bohu par M. Jean-Pierre Riotton

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 19 juin 2014**

**OBJET : Actualisation des tarifs des activités sportives pour la saison 2014-2015**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Tastes,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

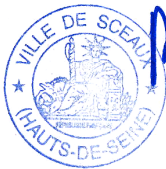
ADOPTE les tarifs des activités sportives pour la saison 2014-2015 tels que précisés dans le tableau récapitulatif ci-annexé.

PRECISE que ces tarifs prendront effet le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Tastes*